

Numéro ISSN : 2564-3606
Numéro de catalogue : NS1-40F-PDF

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE
ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF NON AUDITÉ

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

État des résultats prospectif non audité

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Résultats projetés 2021-2022	Résultats prévus 2022-2023
Charges		
Financement de la recherche et de la formation en sciences naturelles et en génie	1 392 937	1 334 405
Services internes	30 162	26 110
Total des charges	1 423 099	1 360 515
Revenus		
Revenus divers	179	203
Total des revenus	179	203
Cout de fonctionnement net	1 422 920	1 360 312

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a été constitué en 1978 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie* et est un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le CRSNG a pour but d'aider à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens, en appuyant des étudiants, des stagiaires postdoctoraux, des professeurs d'université et des partenariats de recherche universités-industrie. Le CRSNG réalise ses objectifs en fonction de deux responsabilités essentielles qui sont décrites dans le plan ministériel.

Les subventions, les bourses et les dépenses de fonctionnement du CRSNG sont financées par des crédits budgétaires annuels. Les avantages sociaux sont financés par des autorisations législatives.

2. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2021-2022 sont fondés sur les résultats réels en date du 30 novembre 2021 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2022-2023.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités du CRSNG resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent, à l'exception d'une baisse des crédits budgétaires affectés à des programmes existants comme le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, le Programme des réseaux de centres d'excellence, le Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche et le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada.
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2021.

3. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2021-2022 et pour 2022-2023, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, le CRSNG a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs suivants pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et les états des résultats historiques :

- le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens immobiliers, d'installations de production et d'équipements qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- la mise en œuvre de nouvelles conditions d'emploi;
- la conjoncture économique, qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus perçus et sur la possibilité de recouvrer les comptes débiteurs;
- les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice;
- la durée et l'ampleur de la pandémie de COVID-19 et l'incidence de cette dernière sur les résultats financiers du CRSNG au cours des exercices à venir.

Une fois que le plan ministériel est déposé au Parlement, le CRSNG ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

4. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2021-2022, et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Charges

Les subventions et les bourses (paiements de transfert) sont comptabilisées comme des charges dans l'exercice au cours duquel le droit du bénéficiaire est établi, le transfert est autorisé et le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.

Les charges de fonctionnement sont comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus, conformément à la méthode de comptabilité d'exercice. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour des locaux ainsi que les cotisations de

l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur cout estimatif.

Les charges comprennent également des provisions pour refléter les changements à la valeur des biens, y compris une provision pour créances douteuses des comptes débiteurs et les immobilisations corporelles qui sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels achetés et développés	5 ans
Matériel et outillage	5 ans
Autre matériel (y compris le mobilier)	7 ans
Véhicules automobiles	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la durée de vie de l'amélioration

b) Revenus

Les revenus sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle la transaction ou l'évènement qui a donné lieu au revenu a été réalisé. Les revenus divers (revenus disponibles) sont des revenus fournis par l'entremise d'un fonds renouvelable ou d'une autorisation de crédit net qui servent à réduire les charges de fonctionnement.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception en tant que revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs de l'organisme. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont présentés en réduction du montant brut des revenus de l'organisme.

5. Autorisations parlementaires

Le CRSNG est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au CRSNG ne correspond pas à celle

des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du CRSNG pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

**a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées
(en milliers de dollars)**

	Résultats projetés 2021-2022	Résultats prévus 2022-2023
Cout de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	1 422 920	1 360 312
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Revenus	179	203
Amortissement des immobilisations corporelles	(225)	(283)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(8 926)	(8 564)
Augmentation des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(37)	(6)
Diminution des avantages sociaux futurs	50	42
Remboursement de charges des exercices antérieurs	4 301	4 301
Total des postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	<u>(4 658)</u>	<u>(4 307)</u>
Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 895	72
Diminution des charges payées d'avance	(338)	-
Total des postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :	<u>1 557</u>	<u>72</u>
Autorisations demandées	<u>1 419 819</u>	<u>1 356 077</u>

**b) Autorisations demandées
(en milliers de dollars)**

	Résultats projetés 2021-2022	Résultats prévus 2022-2023
Autorisations demandées :		
Crédit 5 – Subventions et bourses	1 354 676	1 295 369
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	61 960	54 351
Autorisations législatives		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 645	6 154
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2) de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie</i>	179	203
	<u>1 422 460</u>	<u>1 356 077</u>
Moins :		
Périmés: Fonctionnement	<u>(2 641)</u>	<u>-</u>
Autorisations demandées totales	<u>1 419 819</u>	<u>1 356 077</u>